

Société de Prévoyance Mutualiste du Personnel de la Banque de France

(Registre national des mutuelles n° 391 396 397)

Procès-verbal du Conseil d'administration du 19 octobre 2021

Le 19 octobre 2021, à 9h30, le Conseil d'administration de la Société de Prévoyance Maladie s'est réuni au 2 rue de la Banque 75001 Paris.

Sont présents :

Mesdames : DELEBECQ DOURNEAU GEORGE HEBREARD LE FORMAL
LE RESTE ROCHER

Messieurs : BONNETÉ CHAUMEIL CHEVALIER COLLART LO IACONO

Sont excusés :

Madame : ROYER-MASOTTI

Messieurs : ALLARD COULOT-BRETTE EUGENE HAGENAUER ZIMMERMANN

Ont donné pouvoir :

- M. COULOT-BRETTE à M. LO IACONO
- MME ROYER-MASOTTI à M. COLLART

12 administrateurs ont voté, détenant au total 14 voix sur 18.

Le quorum nécessaire à la validité des opérations (articles 23 et 32 des statuts) est atteint.

Sont également présents :

- MME BETHUEL, ancienne administratrice, invitée à assister à la séance du Conseil.
- MME EL OUALI, assistante de direction de la SPM.

M. LO IACONO déclare la séance ouverte.

1- Accueil des administrateurs (trices) nouvellement élus (es) ou réélus (ues)

En préambule, le Président se réjouit que le Conseil d'administration puisse enfin se réunir en présentiel, pour la 1^{ère} fois depuis octobre 2019.

Il est heureux d'accueillir MME BETHUEL qui a rendu les plus éminents services à la SPM, aussi bien durant les 8 ans passés en qualité de Secrétaire et de Comptable que durant son mandat d'administratrice depuis 2003 et sa fonction de Trésorière-Adjointe pendant 14 ans.

M. LO IACONO souhaite aussi la bienvenue à MME LE FORMAL, élue lors de l'assemblée générale d'octobre 2020, et qui peut participer cette fois en présentiel à la séance du Conseil.

13 14 JVC

2- Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration électronique du 2 avril 2021

MME DOURNEAU demande des éclaircissements sur le groupe restreint de réflexion qui a préconisé l'instauration d'une grille de cotisations basée sur la date d'adhésion et sur l'âge.

Elle approuve par ailleurs la décision de porter à 15 euros la participation des adhérents négligents aux frais de recouvrement en cas de retard de paiement de leur cotisation.

M. LO IACONO confirme que le Conseil électronique du 2 avril n'a adopté à l'unanimité que le principe d'une grille de cotisations. Il convient donc d'en préciser désormais les contours, ce qui sera examiné lors du prochain Conseil.

Le Président ajoute que le principe d'une grille et le passage à 15 euros pour les frais ont été approuvés par l'Assemblée générale de juin 2021.

En l'absence d'autres observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3- Résultats des votes à l'Assemblée générale du 24 juin 2021

Le Président se félicite du taux de participation : 57,73 %. Le quorum est nettement atteint.

Ce taux, identique à celui de l'année précédente, montre une fois encore l'intérêt et l'attachement des adhérents à leur Mutuelle.

Une 2^{ème} assemblée générale avait été prévue, dans la foulée de la 1^{ère}, en cas de quorum non atteint.

Ce choix sera maintenu, dans un souci d'efficacité, et pour éviter des surcoûts postaux importants.

Les modifications statutaires ont été adoptées à 97% des votants.

De même, les administrateurs réélus l'ont été sur un très beau score : 88 à 90 %

4- Election du Bureau

Les membres du Bureau remettent leur mandat à la disposition du Conseil.

Les administrateurs sont invités à se prononcer sur la composition suivante des membres du Bureau, lesquels se sont tous déclarés candidats pour un nouveau mandat :

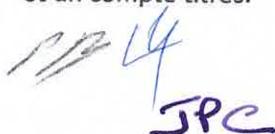
Président :	M. Yves LO IACONO
Vice-Présidents :	Mme Martine ROYER-MASOTTI M. Christian EUGENE
Trésorier Général :	M. Jean-Pierre COLLART
Trésorière Générale Adjointe :	Mme Véronique LE RESTE
Secrétaire Général :	M. Patrick BONNETE
Secrétaire Général Adjoint :	Mme Joëlle DELEBECQ

La composition du Bureau est votée à l'unanimité à main levée par les administrateurs.
Le Président remercie le Conseil pour la confiance renouvelée aux membres du Bureau.

5- Délégation de signatures

Commentaires préalables

- Les comptes déjà créés auprès de Generali sont officialisés ce jour : un compte géré espèces et un compte titres.



- Le Président souligne que le processus de fermeture du compte Gescco n'est pas simple :
 - Les Associations de la Banque de France ayant été oubliées dans un 1^{er} temps, l'attente a été longue pour la SPM avant de connaître les modalités de fermeture de son compte ;
 - La mobilité bancaire ne s'applique qu'aux personnes physiques, donc pas pour la SPM ;
 - Approché, le Crédit Agricole n'a pas proposé de conditions particulières intéressantes ;
 - Grâce aux excellentes relations qu'entretient le Trésorier Général avec la Bred, depuis plus de 20 ans, l'idée s'est alors imposée naturellement d'ouvrir un compte-courant auprès de cette banque, toujours disponible, qui s'est empressée d'accepter.

Ce compte est créé et sera alimenté au fur et à mesure des prélèvements à effectuer. La question des virements pour les prestations-décès sera traitée ultérieurement.

En séance, la Bred confirme à M. COLLART que le compte est désormais opérationnel. Une réunion Bred-SPM sera organisée pour mettre au point la gestion des flux à venir.

C'est également le moment de se souvenir de l'heureuse initiative de notre ancien Président, le regretté Jean-Paul ROSSIGNOL, qui avait agi pour que tous les prélèvements passent un jour par la Bred. Grâce à lui, la fermeture du compte Gescco n'aura aucune incidence.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il y a lieu de rappeler les délégations de signatures pour les comptes utilisés actuellement par la Société de Prévoyance Mutualiste :

5-1 *Après de la Banque de France – Gescco Poitiers*

- compte de dépôts de fonds N° C 370021

Le compte ci-dessus fonctionne sous les signatures séparées des trois personnes suivantes :

M. Jean-Pierre COLLART (Trésorier Général) ou Mme Véronique LE RESTE (Trésorière Générale Adjointe) ou MME Janine ROCHER (Administratrice)

5-2 *Après de Generali Wealth Solutions - Comptes CIC MARKET SOLUTIONS agence 34274*

- compte géré espèces N° 00041901301
- compte titres N° 00041901302

Les deux comptes ci-dessus fonctionnent sous les signatures séparées des deux personnes suivantes :

M. Jean-Pierre COLLART ou Mme Véronique LE RESTE

5-3 *Après de SWISS LIFE*

- compte de dépôts de fonds (compte de passage) N° 00000144503
- compte de placements géré N° 00000844503
- compte autonome N° 00111135404

Les trois comptes ci-dessus fonctionnent sous les signatures séparées des deux personnes suivantes :

M. Jean-Pierre COLLART ou Mme Véronique LE RESTE


JPC

5-4 Auprès de la BRED Banque Populaire – Succursale de Paris Saint-Paul

- compte de gestion N° 110350292
- compte « dons et legs » N° 114031675
- compte « Bred Promepar » N° 251812613

Les trois comptes ci-dessus fonctionnent sous les signatures séparées des deux personnes suivantes :

M. Jean-Pierre COLLART ou MME Véronique LE RESTE

- compte « SPM BDF courant » N° 321053385

Le compte ci-dessus fonctionne sous les signatures séparées des trois personnes suivantes :

M. Jean-Pierre COLLART ou MME Véronique LE RESTE ou MME Janine ROCHER

M. Yves LO IACONO (Président) et Mme Fatima EL OUALI (Assistante de Direction), agissant séparément, sont habilités à demander des renseignements sur le fonctionnement de l'ensemble des comptes utilisés par la SPM. Sur le compte « SPM BDF courant » ouvert à la BRED, ils peuvent visualiser le compte et saisir des virements sans pouvoir les valider.

Le Conseil d'administration maintient également sa délégation au Bureau de pouvoir procéder, en fonction des besoins de l'exploitation, à la fermeture ou à l'ouverture d'un compte.

Enfin, Mme ROYER-MASOTTI et M. EUGENE (Vice-Présidents), bénéficient, en cas d'indisponibilité du Président, d'une délégation de signatures pour tous les actes liés à la gestion administrative courante

10h10 – interruption de séance

10h30 – reprise des travaux du Conseil

6- Point sur la situation financière par M. COLLART, Trésorier Général

M. COLLART présente son exposé selon trois axes :

6-1 Evolution globale des avoirs de la SPM et situation des marchés financiers

Le Comité financier s'est réuni le 12 octobre, le rapport a été diffusé aux membres du Conseil.

Si, à cette date, la situation nette était d'environ 14,926 millions d'euros, elle vient de franchir à ce jour pour la 1^{ère} fois le montant particulièrement symbolique de 15 millions d'euros. Le Trésorier Général exprime sa très grande satisfaction.

Le 12 octobre, le portefeuille se répartissait en valeurs mobilières de placement pour 12,228 millions d'euros et en liquidités pour 2,698 millions d'euros.

Les coupons encaissés depuis début 2021 atteignaient 153 000 euros le 12 octobre, 190 000 à ce jour

La plupart des plus-values latentes ont été réalisées. Le solde actuel représente 724 000 euros.



Les marchés financiers sont bien orientés. Cela dit, ils sont difficiles à cerner, car ils restent volatils, avec des réactions inattendues et brutales sur certaines actions.

6-2 Résultats obtenus sur le Portefeuille dont il a la charge

Le niveau remarquable des avoirs de la SPM provient pour l'essentiel du Portefeuille géré par M. COLLART. Pour y parvenir, celui-ci n'a pas dérogé à sa stratégie habituelle :

- * diversifier le Portefeuille, tout en maintenant les fondamentaux
- * choisir des valeurs de croissance et de rendement (secteurs du luxe, entreprises pharmaceutiques, entreprises internationales, y compris américaines, dans le domaine du digital)
- * sélectionner, en se fiant à son intuition, des actions du second marché, certes moins connues mais dotées d'un réel potentiel
- * réaliser sans attendre les plus-values, dès qu'elles sont jugées suffisantes

Les disponibilités restent conséquentes. Le Trésorier Général les a diversifiées avec bien évidemment des lignes en euros, mais aussi en devises étrangères (dollars, francs suisses, livres sterling).

Les opportunités d'achat sont rares, du fait du niveau élevé des marchés financiers. Ces liquidités seront donc utiles le moment venu, en cas de retournement boursier.

Face aux incertitudes sur l'évolution des marchés, le Trésorier Général a pris la décision, avec l'accord du Président, de se positionner à hauteur de 500 000 euros et pour 10 ans sur un produit structuré défensif proposé par Swiss Life. Le rendement brut est prometteur : 1,524 % garantis par trimestre dès lors que la valeur de l'action se situe entre 100 et 70% de la valeur de base. Après impôts, le rendement net dépasse 4%. Les modalités de calcul du coupon sur ce produit sont en outre favorables.

M. BONNETE tient à rappeler combien a été majeure la décision du Conseil d'administration de confier en 2001 les fonds de la SPM à M. COLLART, avec pour mission de se positionner exclusivement sur le marché des actions. Auparavant, le Portefeuille n'était composé que de sicav monétaires et d'obligations du secteur public. En 20 ans, malgré plusieurs krachs boursiers, et grâce à la stratégie mise en œuvre par notre Trésorier Général, le bilan de la SPM a quasiment quadruplé.

6-3 Résultats obtenus sur les capitaux confiés aux trois mandataires financiers externes

6-3-1 Generali Wealth Solutions

Le mandat de gestion confié à Generali a porté sur 1 million d'euros en mars 2021, à un moment où les marchés financiers étaient en forte progression.

Les mandataires de Generali, en particulier M. Arnaud BOUCHÉ, avec qui M. COLLART entretient de vraies relations de confiance lors d'échanges hebdomadaires réguliers, ne pouvaient qu'adopter une attitude de prudence sur le marché des actions. Ceci explique pourquoi le portefeuille de Generali n'est composé que de 30% en actions, le reste en liquidités.

Le portefeuille est néanmoins légèrement valorisé, et contient des plus-values latentes.

PA
M
JPC

6-3-2 Swiss Life

M. COLLART estime que les performances affichées par Swiss Life depuis le début de l'année pourraient être meilleures, compte tenu d'un contexte financier porteur depuis le début de l'année, mais qu'elles restent néanmoins correctes : + 7 %.

6-3-3 Promepar

Le Trésorier Général et le Président font part de leur déception devant les profits pour le moins médiocres réalisés par Promepar. Ils rappellent que le mandataire s'est vu confier en 2016 un mandat de gestion de 2 millions d'euros, lequel a très peu évolué depuis cette date, malgré le réinvestissement des coupons.

Ce n'est pas la méconnaissance du fonctionnement des marchés qui fait défaut, selon M. COLLART, mais plutôt l'insuffisance de réactivité et un défaut d'anticipation de la part de Promepar, lors des périodes de baisses ou d'embellies. C'est difficilement compréhensible, s'agissant d'un opérateur financier pourtant apprécié et reconnu sur la Place.

Le Trésorier Général ajoute fort justement que la faiblesse des résultats de Promepar amoindrit mécaniquement la belle performance d'ensemble de la SPM.

Compte tenu d'améliorations récentes, il est toutefois convenu en séance que le mandat de Promepar sera prorogé d'un an. A l'issue de cette période d'observation, une décision sera prise.

Notons par ailleurs que le Président a demandé mi-septembre à Swiss Life et Promepar de réaliser des plus-values latentes avant fin 2021. Pour rappel, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte dans le bilan et le compte d'exploitation ce qui fausse la perception des portefeuilles.

A l'issue de sa présentation, le Trésorier Général demande au Conseil de lui donner quitus pour sa gestion d'ensemble depuis début 2021.

Le Conseil félicite chaleureusement M. COLLART et lui renouvelle à l'unanimité toute sa confiance.

7- Vote sur les orientations des placements à réaliser en 2022

Le Trésorier Général n'envisage pas de changer une stratégie gagnante, telle qu'il l'a exposée plus haut

Cela étant, il doit intégrer l'idée que les marchés sont particulièrement valorisés et qu'ils n'hésitent pas dans le doute à sanctionner sévèrement les actions. La visibilité sur 2022 est donc incertaine.

Il continuera dès lors de se positionner sur les fondamentaux, de rechercher les profits sur des valeurs de croissance et de rendement, françaises mais aussi internationales, et comme à son habitude il saisira toutes opportunités sur des titres à fort potentiel.

Le Conseil approuve à l'unanimité la politique de placements proposée Par M. COLLART

8- Prévisions budgétaires 2022

Le Président a établi un compte d'exploitation prévisionnel pour l'exercice 2022. Il apparaît que le résultat d'exploitation, sur la base de 380 décès, serait légèrement déficitaire d'environ 19 130 euros :

Recettes : 1 736 870 euros Dépenses : 1 756 000 euros


JPC

9- Information sur les dossiers en cours

9-1 Contrats-Obsèques de l'Organisation Funéraire (OF)

Le Président rappelle que le contrat-obsèques correspond à un besoin des adhérents, dont beaucoup sont demandeurs.

Le contrat est désormais formalisé avec l'OF. Les 1ers courriers, au rythme de 100/semaine, sont envoyés dès à présent vers les 1600 adhérents (seuls ou en couple) qui ont souscrit au guide des volontés.

Le niveau des envois convient aux capacités de traitement de l'OF. Celle-ci offre par ailleurs l'assistance post-obsèques pour toute souscription de contrat.

Par la suite, il faudra réfléchir aux modalités d'information pour les autres adhérents : site internet de la SPM, ou bien publicité.

9-2 Fermeture de Gescco

M. LO IACONO complète ses commentaires du point 5.

Le 22 octobre, une réunion est organisée entre Gescco, le Crédit Agricole, et les Associations de la Banque. M. COLLART y représentera la SPM.

Actuellement, 7 700 IBAN restent à modifier. Le rythme de traitement (100/semaine) ne peut guère augmenter au niveau du Secrétariat, chaque dossier nécessitant des contrôles (vérification des adresses...). Il faut également scanner les documents pour les intégrer dans le dossier numérisé de l'adhérent. Il faudrait que ce travail soit achevé avant la fermeture de Gescco, attendue fin décembre.

En réponse à une question de MME DELEBECQ, le Président précise que les adhérents ne peuvent pas modifier directement leur IBAN auprès de la SPM.

Pour l'envoi en décembre des avis de prélèvement, le courrier habituel est prévu pour les adhérents qui n'avaient pas de compte Gescco, en revanche il faudra un courrier spécifique pour les autres.

Pour pouvoir respecter les délais, le Président fera appel aux administrateurs, y compris à distance. Il va créer en conséquence un fichier excel à leur intention.

9-3 Cotisations et grille de cotisations

M. LO IACONO se demande s'il est opportun de refaire une mise à jour des données actuarielles avant de réfléchir à l'instauration d'une nouvelle grille. Il ressort des échanges avec la société « Actuarielles » que les décès « Covid » ont eu peu d'impact sur les tables de mortalité officielles.

Après discussions, il apparaîtrait cependant qu'une nouvelle étude actuarielle serait pertinente au moment d'affiner la nouvelle grille sur des critères d'âge.

10- Formation des administrateurs

10-1 Formation actuarielle

Le Président envisage une nouvelle formation avec les actuaires, à partir de l'existant de la SPM, sur la base d'une demi-journée ou davantage. 5 à 6 administrateurs devront se porter volontaires.



M. CHEVALIER estime qu'une journée entière est souhaitable, car la formation est très technique. Elle pourrait être organisée en début d'année prochaine.

10-2 Formations dispensées par la Mutualité Française

M. LO IACONO rappelle que le choix est large et diversifié. Les formations concernent en priorité les administrateurs élus depuis peu, mais les inscriptions sont ouvertes à toutes et à tous.

11- Questions diverses

11-1 Conférence de l'ACPR

Elle est fixée pour la fin de l'année. Tout administrateur intéressé en informe rapidement la SPM.

11-2 Départ du Président

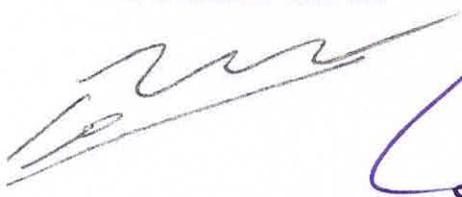
M. LO IACONO annonce son départ à la retraite de la BDF pour début ou mi-2023.

Il restera bien entendu administrateur, mais de toute évidence la fonction de Président ne sera plus compatible avec sa future situation de retraité. Il faut donc que le Conseil se préoccupe d'ores et déjà de prévoir un remplacement. Après débat, deux options se présentent :

- Un agent de la Banque de France, en activité, de préférence administrateur (trice), à plein temps, que l'Entreprise accepterait de détacher ;
- Sinon un recrutement externe à la Banque et connaissant bien le milieu des mutuelles.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autres questions, la séance est levée à 13h15.

Le Secrétaire Général



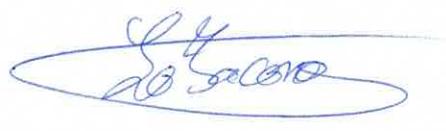
Patrick BONNETÉ

Le Trésorier Général



Jean-Pierre COLLART

Le Président



Yves LO IACONO